

Qu'arrive-t-il par la suite?

Le professionnel du service d'expertises psychosociales produit un rapport qui est remis au juge qui en a fait la demande.

Le juge transmet le rapport aux avocats impliqués dans le dossier et ces derniers partageront le contenu avec vous.

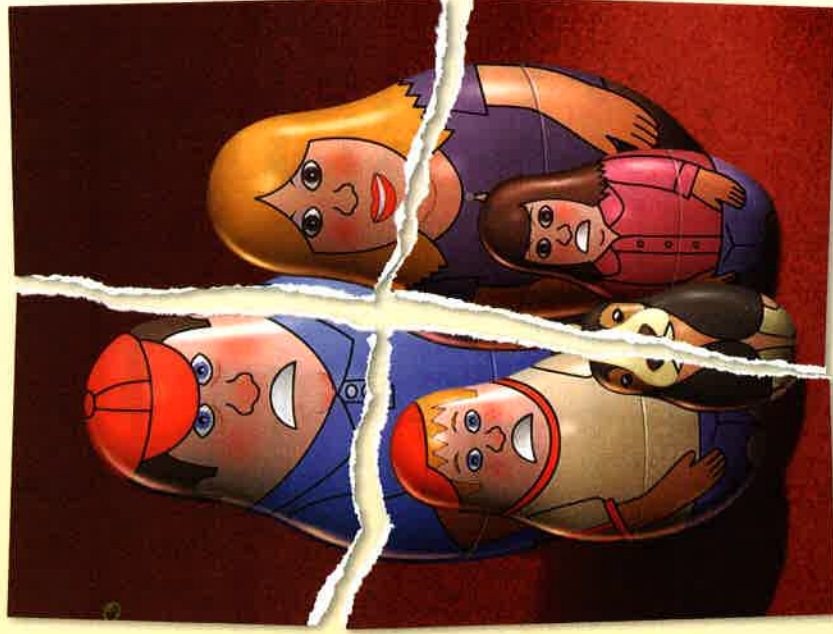
La décision d'accepter ou de refuser les recommandations du rapport en partie ou en totalité relève du pouvoir exclusif du juge.



Centre jeunesse
du Bas-Saint-Laurent

Le service d'expertises psychosociales...

Service d'expertises psychosociales



Centre jeunesse
du Bas-Saint-Laurent



287, rue Pierre-Saindon, 3e étage
Case postale 3500
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : (418) 723-1255
Télécopieur : (418) 722-0620

Imprim Art, Rimouski 724-4848

Service d'expertises psychosociales
Communications - janvier 2010

soucieux de l'intérêt
de l'enfant!

Pourquoi une expertise psychosociale?

Veiller à l'intérêt de l'enfant mineur impliqué dans un litige portant sur la garde ou les droits d'accès des parents, des grands-parents ou d'une tierce personne.

Apporter au juge une dimension humaine et professionnelle de la situation personnelle, sociale et familiale de l'enfant concerné.

Éclairer et conseiller le tribunal sur la décision qu'il doit prendre concernant la garde et les droits d'accès dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Qui effectue les expertises?

Des professionnels ou des contractuels du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent effectuent les expertises psychosociales.

Quand fait-on cette démarche?

À la suite d'une ordonnance d'évaluation psychosociale émise par un juge de la Cour supérieure et avec le consentement des parents impliqués.

Paul et Lise ne s'entendent pas au sujet de la garde des enfants, des droits d'accès, et se retrouvent devant les tribunaux ...



Quels sont les objectifs poursuivis?

Effectuer une évaluation complète et impartiale de la situation sociale et familiale de l'enfant mineur.

Évaluer les besoins de l'enfant aussi bien que les capacités et les ressources des parents en cause.

Déterminer les besoins de l'enfant et les moyens que les parents ont pour y répondre, et soumettre des recommandations au juge.

Quel est le déroulement?

La demande d'expertise psychosociale est transmise au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent par la Cour supérieure.

Les démarches effectuées par les professionnels du service d'expertises psychosociales sont les suivantes :

- Entrevues avec toutes les personnes concernées; diverses formes d'entrevues sont privilégiées : individuelle, familiale, de couple, parent-enfant.
- Consultation de spécialistes tels médecin, psychiatre, professeur, intervenant social ou autres, travaillant auprès de la famille.

